

CHARTE D'ADHÉSION À L'ASBL

généraux

«Musées et Société en Wallonie» (MSW) fédère les musées et les institutions muséales membres situés sur le territoire de la Wallonie, les représente, les fait progresser et les fait connaître.

Ses missions ont pour finalité la préservation, la mise en valeur du Patrimoine mobilier et s'inscrivent dans la notion permanente de services à ses membres dans l'esprit de réseaux et d'ouverture à d'autres partenaires.

MSW, structurée en association sans but lucratif, a pour siège social: Place Falmagne, 1 (3ème étage) à 5000 Namur ; MSW veille au respect de sa charte d'adhésion.



Missions

1. FÉDÉRER

MSW mène des actions visant à mettre en réseau ses membres SONT MEMBRES EFFECTIFS : afin qu'ils puissent se développer et développer ensemble leurs 1. missions avec d'autres acteurs fondatrices établies en Région de la vie économique, sociale et wallonne culturelle.

2. REPRÉSENTER

MSW représente le secteur muséal wallon auprès des différentes instances décisionnelles.

3. FAIRE PROGRESSER

MSW est animé par une volonté de professionnalisation du secteur muséal en dotant ses membres de l'expertise nécessaire à la réalisation de leurs missions.

4. FAIRE CONNAÎTRE

faire connaître et mettre en particulièrement ses membres.

5. INNOVER

MSW prospecte le marché à la recherche de nouvelles solutions technologies. Elle mène des l'Assemblée générale. actions de veille et de conseil.

Les membres de l'asbl

- les institutions muséales
- les autres institutions actives dans le secteur muséal sans but lucratif établies en Région wallonne, admises en cette qualité, sur présentation du Conseil d'administration, par une assemblée générale à la majorité des voix des membres présents et représentés. Les autorités compétentes de l'institution membre ou du pouvoir organisateur dont elle dépend désignent la ou les personne(s) habilitée(s) à la représenter auprès des instances de l'association.

SONT MEMBRES ADHÉRENTS:

MSW mène des actions pour Les institutions muséales et les autres personnes morales dont valeur le secteur muséal et plus l'activité ou le patrimoine est lié(e) à l'histoire et à la culture, qui ne répondent pas aux critères d'adhésion comme membre effectif mais qui désirent aider l'association dans la poursuite de ses objectifs ou participer à ses activités et muséales notamment en matière sont admises en cette qualité par de numérique ou de nouvelles le Conseil d'administration et de

Musées et Société en Wallonie

Vos avantages

En tant que membre de MSW, outre les bénéfices généraux liés aux actions menées dans le cadre des missions MSW, votre institution profite des avantages concrets suivants :

- Vous bénéficiez de notre service de veille via la newsletter, notre mailing direction et www.msw.be,
- Vos activités sont diffusées sur nos platteformes (Museozoom, Behind the Museum, msw.be, Marmaille&Co...),
- Vous pouvez demander conseil sur des matières relatives aux fonctions et à la gestion muséales (acquisition, conservation, étude, subsides, diffusion et gestion),
- Vous accédez à nos formations et notre service traduction à des tarifs préférentiels,
- Vous êtes conviés aux évènements que nous organisons: journées inter réseaux, colloques, workshops, journées thématiques et aux différents projets,
- Votre institution bénéficie des nos produits culturels ainsi qu'à leurs promotions,
- Vous pouvez participer de façon active aux réseaux (Archéopass, Art&Mus, HoMusée, PISTe, Châteaux&Abbayes...) et rencontrez d'autres institutions,
- Vous accédez au service de prêt de matériel.

Vos engagements en tant que membre :

- Souscrire aux valeurs de l'asbl,
- Participer autant que possible aux demandes de l'asbl (répondre aux enquêtes, assister à l'assemblée générale ordinaire...),
- · Diffuser les informations relatives à MSW à l'ensemble de votre personnel,
- Informer en externe des valeurs de MSW (témoignages),
- Compléter et signer la fiche d'affiliation,
- Verser le montant de votre cotisation annuelle,
- Participer aux opérations décidées par l'Assemblée générale,
- Prendre connaissance des statuts de l'asbl disponibles sur notre site internet.

Cotisation annuelle

Le montant des cotisations varie en fonction du nombre d'équivalents temps pleins (ETP) que le musée ou l'institution muséale emploie. Chaque année, le montant de la cotisation est voté lors de l'Assemblée générale.

ETP	€
0 à 5 incl.	70
jusqu' à 20 incl.	130
jusqu' à 50 incl	250
plus de 50	370
	the state of the







MUSÉES ET SOCIÉTÉ EN WALLONIE ASBL

Place Falmagne, 1 (3ème étage) 5000 NAMUR www.msw.be

081/42 00 50 081/42 00 59 info@msw.be **N° ENTREPRISE** 0464.579.025 **RPM** NAMUR **IBAN** BE30 0013 7429 7111 **BIC** GEBABEBB